

OPINION

redaction.union@sonapresse.com

Nkoghe Bekale à la CNLCEI

LE Premier ministre est allé se conformer à l'obligation légale de déclaration des biens à laquelle sont astreints tous les dépositaires de l'autorité de l'État. Cette démarche intervient plus d'une semaine après le lancement de la campagne de sensibilisation à l'endroit des agents de l'État initiée par la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI).

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

COMME il s'y était engagé lors de la cérémonie de lancement de la campagne de sensibilisation sur la déclaration des biens à l'endroit des agents de l'État, la semaine dernière, le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, s'est rendu à la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement (CNLCEI), hier en fin de matinée. Plusieurs membres de son gouvernement ont également effectué le déplacement. Objectif : se conformer à l'obligation légale faite à tout dépositaire de l'autorité de l'État de déclarer ses biens.

Selon la loi, en effet, "tout dépositaire de l'autorité de l'État est astreint à l'obligation d'établir une déclaration de ses biens avant son entrée en fonction, tous les trois ans, pendant la durée de celle-ci et au moment de la cession de ladite fonction".

Cette obligation permet de prévenir ou de dénoncer les cas d'enrichissement illicite de la part des agents de l'État. Aux dires des membres de la CNLCEI, les déclarations faites par tout dépositaire de l'autorité de l'État sont soigneusement conservées au siège de ladite institution, qui n'est pas, soit dit en passant, une juridiction.

À la question de savoir pourquoi, depuis sa nomination à la tête du gouvernement, en janvier dernier, il ne l'avait pas encore fait, Julien Nkoghe Bekale a eu ces mots : "Nous n'avons pas pu le faire depuis janvier, parce que la Commission nationale contre l'enrichissement illicite n'était pas encore installée"...

Et de saisir cette occasion pour exhorter "tous les responsables administratifs, toute la classe politique, et tout dépositaire de l'autorité de l'État", à venir faire leurs déclarations de biens. Car,

a-t-il précisé, "c'est une obligation légale. Tout citoyen a en effet l'obligation de rendre des comptes. C'est un engagement que j'avais pris".

Par ailleurs, le chef du gouvernement s'est prononcé sur les récentes interpellations de plu-

sieurs hauts cadres de l'administration publiques et parapubliques. "Nous faisons confiance à notre justice. Laissons-la faire son travail dans le respect des procédures, des droits de la

«Nous devons
retenir que la
lutte contre la
corruption n'a
ni agenda, ni
calendrier.»

des procédures,

des droits de la



Julien Nkoghe Bekale remettant sa déclaration des biens à un membre de la CNLCEI.

défense ; et dans le respect de la présomption d'innocence", a déclaré le Premier ministre. Et Julien Nkoghe Bekale de poursuivre : "Nous devons retenir que la lutte contre la corruption n'a ni agenda, ni calendrier. Tout dépositaire de l'autorité de l'État peut être entendu dès qu'il y a

soupçon de malversation ou de mauvaise gouvernance". En guise de rappel, et pour revenir à l'initiative de la CNLCEI, on notera que le Gabon s'est doté depuis 2002, d'un dispositif institutionnel et juridique conforme aux standards internationaux et en adéquation avec ce qui est

attendu d'un État de droit. Mais, malheureusement, ce cadre formel et idéal, qui pourtant prévoit des sanctions, n'a toujours pas permis d'atteindre les résultats escomptés. La question que certains se posent encore aujourd'hui est de savoir à qui en incombe la faute ?

Le Gabon participera à "Dubai 2020"

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

EXPO 2020. LE Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, a réuni, hier, à son cabinet, certains membres de son équipe. Au centre de cette rencontre : la préparation de la participation de notre pays à l'Exposition universelle, qui se tiendra du 20 octobre 2020 au 10 avril 2021 à Dubaï, aux Émirats arabes unis.

À cet effet, un comité d'organisation national, comprenant toutes les parties prenantes à cet événement mondial, a été mis en place. Celui-ci, a indiqué le chef du gouvernement, aura la lourde mission de rendre visible et pertinente la participation de notre pays à cette grand-messe planétaire, dans le cadre du sous-thème "Durabilité". Lequel renvoie aux problématiques liées à la biodiversité et à la protection de l'environnement. Étant entendu que le thème général de l'Exposi-

tion universelle est "Connecter les esprits sur le futur". Après avoir rappelé le leadership du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, dans le domaine de la protection de l'environnement, aussi bien sur la scène nationale qu'internationale, Julien Nkoghe Bekale a indiqué que cet engagement du

numéro un gabonais garantit une valorisation optimale des ressources fauniques et florales du Gabon, dans l'optique de la préservation des intérêts des générations futures. Il a, par la suite, évoqué les enjeux liés à la participation de notre pays à cette grande manifestation mondiale. Notamment sur les plans touristique, culturel, commercial et économique.



Le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, et certains membres de son équipe.

"Cette rencontre est une plateforme d'échanges et de partage d'expériences. Le Gabon mettra sur la table, devant plus de 25 millions de visiteurs attendus, son savoir-faire en matière de protection de la biodiversité, sachant qu'il fait partie du bassin

du Congo, le deuxième poumon vert de la planète", a déclaré la ministre déléguée Nina Abouna (Environnement). Avant de décliner le programme de ce rendez-vous mondial, qui regroupera 200 pays et organisations internationales.